

Règlement Intérieur

Service Enfance Jeunesse Briance Combade

Les Accueils de loisirs du service Enfance Jeunesse Briance Combade sont situés 5 route du Puy Chat, 87130 Châteauneuf la Forêt.

Pour nous contacter :

- Par téléphone :

Directeur de l'Accueil de Loisirs 3-11 ans : Alain NOUHAUD – 06.35.22.51.02 ou 05.55.37.71.45

Directeur de l'Accueil Ados 11-17 ans : Florian NICOLLE – 07.52.04.35.27 ou 05.55.37.71.45

Bureaux de la Communauté de Communes Briance Combade : 05.55.69.39.32

- Par mail à l'adresse : jeunesse@briancecombade.fr

- Par courrier :

Service Enfance Jeunesse Briance Combade

5 route du Puy Chat 87130 Châteauneuf la Forêt

- Via les réseaux sociaux :

Notre page Facebook : Accueil ado Briance Combade



Notre compte Instagram : Jeunesse Briance Combade

MODALITES D'INSCRIPTIONS

- **Admissibilités et priorités (enfants territoire et hors territoire, tranche d'âge)**

Nous accueillons les enfants du territoire et hors territoire. En cas de liste d'attente lors des inscriptions, les enfants du territoire seront prioritaires.

Les capacités d'accueil maximum des ALSH sont définies par les services de la DDCSPP et de la PMI (pour les moins de 6 ans) en fonction des locaux.

 <p>Capacité d'accueil maximum ALSH périscolaire (mercredis) : 3-5 ans : 16 enfants 6-12 ans : 24 enfants</p> <p>Capacité d'accueil maximum ALSH extrascolaire (vacances) : 3-5 ans : 24 enfants 6-12 ans : 36 enfants</p> <p>Capacité d'accueil maximum séjours enfance (6-8 ans et 9-11 ans) : 16 enfants (possibilité de place supplémentaire selon les demandes)</p>	 <p>Capacité d'accueil maximum Accueil Ados périscolaire (mercredis) : 11-17 ans : 24 jeunes</p> <p>Capacité d'accueil maximum Accueil Ados extrascolaire (vacances) : 11-17 ans : 24 jeunes</p> <p>Capacité d'accueil maximum séjours jeunesse : 18 jeunes (Peut varier selon les lieux et les activités)</p>
--	---

- **Dossiers d'inscriptions (pré-inscriptions)**

Les dossiers d'inscriptions sont à remplir et à retourner avant que l'enfant puisse fréquenter les Accueils de Loisirs. Chaque ALSH dispose de son propre dossier d'inscription.

Ces dossiers d'inscriptions sont disponibles :

- En version papier au sein des Accueils de Loisirs (5 Route du Puy Chat) et aux bureaux de la communauté de communes Briance Combade (4 Place Eugène Degrossat)
- En version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes Briance Combade.



Un dossier d'inscription est composé de :

- Une fiche d'inscription, regroupant toutes les informations concernant la famille (responsables, contact, adresse de facturation, autorisations parentales, ...)
- Une fiche sanitaire qui répertorie toutes les informations liées à la santé de l'enfant, qui doivent impérativement être mises à jour régulièrement.

- **Documents administratifs à fournir :**

- Attestation de quotient familial (Accueil de Loisirs 3-12 ans, séjours 6-17 ans)
- Passeport vacances (aide CAF)

- **Annulations**

 <p>Les mercredis</p> <p>L'enfant est inscrit automatiquement pour tous les mercredis de l'année scolaire à partir du moment où le directeur de l'ALSH a reçu la pré-inscription des mercredis.</p> <p>Les parents ont la possibilité de fournir un planning de présence de leur(s) enfant(s).</p> <p>La Communauté de Communes assure un transport depuis les écoles de La Croisille sur Briance, Saint Méard et de Linards vers l'ALSH les mercredis midi.</p> <p>Les animateurs de l'ALSH prennent en charge les enfants arrivant par la navette de Neuvic Entier et les enfants sortant des écoles maternelle et primaire de Châteauneuf la Forêt.</p> <ol style="list-style-type: none">1. La priorité sera accordée aux enfants inscrits pour la demi-journée avec repas. <p>2. Absences non justifiées</p>	 <p>Les vacances scolaires</p> <p>Une fiche de pré-inscription est à fournir avant chaque période de vacances scolaires, elle est à rendre avant la date butoir indiquée sur cette même fiche.</p> <p>Les fiches d'inscriptions sont disponibles au collège, dans les mairies ou bien au bureau de la communauté de communes ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.</p> <p>Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.</p> <p>2. Absences non justifiées lors de sorties</p> <p>En cas d'absence non justifié la journée sera facturée. Les parents pourront cependant annuler l'inscription de leur(s) enfant(s) pour une ou plusieurs journées, en prévenant le directeur, au minimum, dans les 48 heures précédant cette ou ces mêmes journées.</p>
---	--

En cas d'absence non justifiée la demi-journée sera facturée sans prise en compte du passeport vacance jeune (CAF) ou toute autre aide (MSA, CE...). Les parents pourront cependant annuler l'inscription de leur(s) enfant(s) pour un mercredi, en prévenant le directeur, au minimum, le mardi précédant cette même journée.

3. Absences justifiées

- Maladie de l'enfant ou d'un parent : prévenir l'ALSH au plus tôt et fournir la copie du certificat médical ou de l'arrêt de travail sous 48 heures.
- Événement familial grave : prévenir l'ALSH au plus tôt et fournir le ou les justificatifs.

Les vacances scolaires

Une fiche de pré-inscription est à fournir avant chaque période de vacances scolaires, elle est à rendre avant la date butoir indiquée sur cette même fiche.

Les fiches d'inscriptions sont disponibles dans les écoles, les mairies ou bien au bureau de la communauté de communes.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

1. La priorité sera accordée aux enfants inscrits pour la journée complète.

2. Absences non justifiées

En cas d'absence non justifié la journée sera facturée sans prise en compte du passeport vacance jeune (CAF) ou tout autre aides (MSA, CE...). Les parents pourront cependant annuler l'inscription de leur(s) enfant(s) pour une ou plusieurs journées, en prévenant le directeur, au minimum, dans les 48 heures précédant cette ou ces mêmes journées.

3. Absence justifiée :

- Maladie de l'enfant ou d'un parent : prévenir l'ALSH au plus tôt et copie du certificat médical ou de l'arrêt de travail à fournir sous 48 heures.
- Événement familial grave : prévenir l'ALSH au plus tôt et fournir le ou les justificatifs.

3. Absence justifiée :

- Maladie de l'enfant ou d'un parent : prévenir l'Accueil Ados au plus tôt et copie du certificat médical ou de l'arrêt de travail à fournir sous 48 heures.
- Événement familial grave : prévenir l'Accueil Ados au plus tôt et fournir le ou les justificatifs.

- **Modalités d'exclusions**

Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive d'un enfant, en fonction de la gravité de la faute.

Un enfant ayant un comportement jugé « à risque » pour lui-même ou pour les autres pourra également être exclu si l'équipe d'animation n'a pas la capacité d'assurer la sécurité physique et mentale de tous les usagers à cause de ce comportement (violences, harcèlement, non-respect des règles, ...).

TARIFICATIONS 2021

- Tarifications modulées

Barèmes des tarifs en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	
Tarif 1 (T1)	De 0 à 300
Tarif 2 (T2)	De 301 à 600
Tarif 3 (T3)	De 601 à 900
Tarif 4 (T4)	De 901 à 1200
Tarif 5 (T5)	+ de 1201 et extérieurs à la CCBC



Journée

Journée T1 (o à 300) : 9,18 €
 Journée T2 (301 à 600) : 9,99 €
 Journée T3 (601 à 900) : 10,80 €
 Journée T4 (901 à 1200) : 11,61 €
 Journée T5 (1201 et +) : 12,42 €

Demi-journée avec repas

DJAR T1 (o à 300) : 7.25 €
 DJAR T2 (301 à 600) : 7.89 €
 DJAR T3 (601 à 900) : 8.53 €
 DJAR T4 (901 à 1200) : 9.17 €
 DJAR T5 (1201 et +) : 9.81 €

Demi-journée sans repas

DJSR T1 (o à 300) : 5.14 €
 DJSR T2 (301 à 600) : 5.59 €
 DJSR T3 (601 à 900) : 6.05 €
 DJSR T4 (901 à 1200) : 6.50 €
 DJSR T5 (1201 et +) : 6.96 €



Cotisation trimestrielle : 45 €

Sorties : 6 €

Sorties exceptionnelles : 20 €



<p>Pour les familles extérieures à la Communauté de communes Briance Combade, le T5 sera appliqué.</p> <p>Sorties : 4 €</p>	
---	--

Les séjours :

T1 (0 à 300) : 160,82 €
T2 (301 à 600) : 175,01 €
T3 (601 à 900) : 189,20 €
T4 (901 à 1200) : 203,39 €
Journée T5 (1201 et +) : 217,58 €

Pour les familles extérieures à la Communauté de communes Briance Combade, le T5 sera appliqué automatiquement

- **Périodes de facturations**

 <p>Une facturation est réalisée après chaque période de vacances scolaires et entre chaque période de vacances scolaires pour les mercredis</p>	 <p>Une facturation est réalisée à la fin de chaque trimestre.</p>
--	---

- **Modes de règlements**

Le règlement des factures est à verser à la trésorerie de Saint Leonard de Noblat, il est possible de le faire par chèque, par virement ou en espèce en se rendant sur place.

Il est également possible de faire une demande de prélèvement automatique à la communauté de communes Briance Combade.

- Aides diverses

Passeport CAF (pour l'accueil de loisirs 3-11 ans)

Comité d'entreprise (pour l'accueil de loisirs 3-11 ans)

COMMUNICATION

- **Diffusion des programmes d'activités**

Un programme d'activité sera réalisé et diffusé au minimum 3 semaines avant la période de vacances. Il conviendra d'impliquer tous les membres de l'équipe d'animation présents lors de la période, lors de l'élaboration de ce programme.

Le programme d'activité sera toujours élaboré en accord et en lien avec le projet pédagogique en cours.

- **Réseaux de diffusion**

Le service Enfance Jeunesse utilise plusieurs réseaux de diffusion, qui varient en fonction de l'information à mettre en avant, et du public cible :

- Pose d'affiche dans les mairies, commerces, écoles (généralement en complément des flyers pour gagner en visibilité).
- Site internet (pour regrouper toutes les informations et documents liés au service).
- Groupe Facebook (pour atteindre les parents).
- Instagram (pour atteindre les jeunes).
- Mailing (programme d'activité, dossier de préinscription, informations diverses...)

TRANSPORTS

- **Le Trans'Combade**

La communauté de Communes Briance Combade dispose d'un bus de 23 places. Il est utilisé, lorsque sa capacité permet de déplacer tout le groupe, lors des sorties, ou des activités nécessitant un déplacement qui ne peut être effectué à pied.

Le Trans'Combade est également utilisé dans le cadre du périscolaire, afin d'effectuer un ramassage à la sortie des écoles en fonction des demandes des parents et de notre possibilité d'inclure des arrêts au trajet. Les enfants sont ainsi récupérés à la sortie de leur école respective, et amenés directement au sein de l'Accueil de Loisirs. Le trajet est toujours effectué en présence d'un membre de l'équipe d'animation, en plus du chauffeur.

Le bus est toujours conduit par le personnel de la Communauté de Communes Briance Combade.

- **Prestataires extérieurs**

Il peut arriver que nous fassions appel à des compagnies de transports pour nos déplacements, généralement lorsque notre bus ne peut contenir tout le groupe, ou lorsqu'il n'est pas disponible.

- **Situations exceptionnelles**

Il peut arriver, lors de situations exceptionnelles, que l'équipe d'animation ait besoin de transporter une partie du groupe, avec une des voitures de la Communauté de Communes, voir avec un véhicule personnel.

Dans ce cas, une autorisation écrite sera préalablement demandée aux familles concernées.

TAUX D'ENCADREMENTS

Les taux d'encadrements sont définis par le ministère de la Jeunesse et des Sports

3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans
1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants	1 animateur pour 12 jeunes

MODALITES DE RECRUTEMENTS

- ***Diplômes***

Les diplômes des permanents et des vacataires de l'équipe d'animation sont centralisés aux bureaux de la Communauté de Communes Briance Combade. La liste des diplômes de l'animation est disponible sur le site internet de la DDCSPP.

- ***Documents à fournir***

Chaque personne intégrant l'équipe d'animation devra fournir son état civil, son numéro de sécurité sociale, un certificat médical spécifiant que les vaccins sont à jours et un RIB. Un CV et une lettre de motivation seront également attendus pour chaque candidature.

- ***Les permanents***

Actuellement, l'équipe d'animation est constituée de 6 personnes :

- 2 directeurs, Alain NOUHAUD et Florian NICOLLE qui assurent respectivement la direction de l'Accueil de Loisirs 3-11 ans et l'Accueil Ados 11-17 ans
- 4 animatrices, Audrey SECORDEL MARTIN, Cécile CHATARD, Coraline GUILLOTIN et Emmanuelle PATIN.

- ***Les vacataires***

Les vacataires sont recrutés pour compléter l'équipe lors des vacances scolaires. Les offres des postes à pourvoir sont diffusés via les différents réseaux de communications dont nous disposons, ainsi que sur ceux de nos partenaires (CRIJ, CRAL87, ...).

- ***Personnels autres (ménage, cuisine, prestataires ...)***

Pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires, un personnel d'entretien vacataire est engagé ainsi qu'un(e) cuisinier(ière).

Concernant les animations proposées par un intervenant extérieur, il s'agit de prestations payées sur factures.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- ***Accès au bâtiment***

L'accès à la structure enfance jeunesse se fait par la route du Puy Chat. En ce qui concerne l'entrée dans le bâtiment, chaque usager devra utiliser l'interphone de l'entrée principale pour contacter le service désiré. Un membre de l'équipe d'animation viendra ouvrir la porte.

- ***Le parking***



Une place est réservée aux personnes en situation de handicap à proximité de la rampe d'accès. En ce qui concerne le reste du parking, il n'y a pas de restriction particulière.

Il est bien entendu demandé aux usagers de rouler au pas.

- **Les horaires d'ouvertures**

 <p>Fonctionnement de l'ALSH</p> <p>En période de vacances : du lundi au vendredi - 07h30-18h30</p> <p>Hors vacances (mercredis) : 12h-18h30</p> <p>Ouverture au public</p> <p>Hors période de vacances : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h et 14h-16h Mercredi 9h-11h</p>	 <p>Fonctionnement de l'ALSH</p> <p>En période de vacances : du lundi au vendredi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée classique : 09h-18h30 - Soirée 13h-23h <p>Hors vacances : le mercredi</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12h30-18h30 <p>Ouverture au public</p> <p>Hors période de vacances : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h et 14h-16h</p>
--	---

RESTAURATION

 <p>En période de vacances, les repas sont réalisés par un cuisinier (recruté par nos soins) dans les cuisines du collège. Des repas adaptés pourront être mis en place si certains des enfants présents ont des allergies ou des régimes alimentaires particuliers.</p> <p>Des piques niques peuvent également être nécessaires en fonction de l'organisation de certaines journées ; dans ce cas, cela sera également précisé sur le programme d'activité</p> <p>Pour le périscolaire, les repas sont fournis par l'équipe de cuisine du collège, et les enfants prendront le repas dans les salles de restauration du collège.</p>	 <p>En ce qui concerne l'Accueil Ados, chaque jeune qui fréquente la structure devra apporter son repas. Un office est à disposition pour réchauffer les plats, ou disposer de couverts.</p> <p>Il peut arriver que des repas soient préparés sur place ou commandés (ex : pizza), cela figurera sur le programme d'activité, où il sera précisé que les jeunes n'ont pas besoin de repas ce jour-là.</p> <p>Des piques niques peuvent également être nécessaires en fonction de l'organisation de certaines journées ; dans ce cas, cela sera également précisé sur le programme d'activité.</p>
--	---

ASSURANCES

Le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Briance Combade est assuré par la SMACL.

Cette assurance comprend :

- L'assurance des locaux
- Celle des usagers et du personnel

SANTE

- ***Les infirmeries***

L'accueil de Loisirs et l'accueil ados sont tous deux équipés d'une infirmerie qui permet de centraliser tous les produits et traitements dans une salle dédiée. Ces infirmeries permettent également d'isoler un enfant/ jeune du reste du groupe s'il y a besoin.

Le contenu des infirmeries est vérifié tous les ans, et renouvelé si besoin. Les produits autorisés sont définis par la DDCSPP, et ne contiennent aucun médicament.

Si les parents souhaitent que leurs enfants puissent prendre un traitement dans le cadre de l'Accueil de loisirs, nous auront besoin d'un certificat médical et d'une autorisation parentale. L'équipe d'animation devra impérativement être prévenue en amont.

- ***Les PAI***

Lorsque l'état de santé d'un enfant / jeune le justifie, un PAI devra être mis en place et transmis à notre équipe afin d'assurer la sécurité de l'enfant accueilli.

- ***Assistants sanitaires***

Lors de chaque période de vacances, un assistant sanitaire est désigné au sein de l'équipe d'animation, parmi les permanents pour assurer le suivi sanitaire de tous les enfants du groupe.

SECURITE

Toutes les mesures de sécurité, provisoires ou non, imposées par le gouvernement (Plan Vigipirate, plan canicule, protocole sanitaire, etc..) seront appliquées aux ALSH.